



VETINOX
EQUIPEMENT VETERINAIRE

Bénéficiez d'une aide pour l'acquisition d'un nouvel équipement vétérinaire ergonomique



Pour prévenir les risques physiques des vétérinaires, la CARSAT préconise l'acquisition d'équipements ergonomiques et accompagne les vétérinaires en subventionnant une partie du montant de l'achat de matériel adapté.

Les risques professionnels vétérinaires ⁽¹⁾



19%

des accidents liés
aux **manutentions
manuelles**

64%

des accidents liés
aux **agressions
par les animaux**



En moyenne :

43

jours d'arrêt par
accident du travail

122

jours d'arrêt par
maladie professionnelle

30 000

journées de travail
perdues par an

Découvrez la gamme de tables ergonomiques **VETINOX**
EQUIPEMENT VETERINAIRE

Les solutions (VETINOX, votre meilleur allié !

Les tables de consultation brancards VETINOX vous permettent d'éviter de porter les animaux de plus de 20 kilos. Durables, elles vous préviennent ainsi des troubles musculo-squelettiques, des maux de dos et autres désagréments liés à la manutention et au port de charges lourdes.



PRATIQUE

Grâce à un système de conception unique, la table se baisse électriquement et offre un chargement à une hauteur de 22,5 cm. Ce système extra plat permet de faire monter les animaux sans effort, et préserve ainsi votre dos.



FACILE D'UTILISATION

La table ELITE permet également de soulever sans difficulté les animaux volumineux pesant jusqu'à 100 kg. Elle est disponible avec différentes options, ainsi que sur mesure. La table est équipée d'un plateau plat en inox.

Nos équipements vétérinaires subventionnés Carsat



Table de consultation électrique ELITE plateau plat

Alliant confort et performance, les nouvelles tables ELITE offrent un système extra plat qui permet de faire monter les animaux à une hauteur de 23,9 cm. Elles soulèvent sans difficulté jusqu'à 100 kg, préservant ainsi votre dos.



Table de consultation ELITE avec plateau plat et pesée automatique

Avec un chargement à une hauteur de 31,7 cm, elle soulève sans difficulté les animaux volumineux pesant jusqu'à 100 kg. Son plateau plat en inox est équipé d'un système de pesée automatique.



Table de consultation brancard ELITE avec télécommande

Polyvalente et innovante, elle est à la fois une table de consultation, une table élévatrice, ainsi qu'un chariot de transport. Avec un chargement à une hauteur de 22,5 cm, elle peut disposer également d'un plateau de radiologie intégré.



Table chirurgie avec inclinaison 3° sens, roues et plateau plat

Table de chirurgie électrique en acier inoxydable avec 3° sens d'inclinaison électrique, adaptée aux petits comme aux plus grands animaux. La table est équipée de roues escamotables pour faciliter les déplacements.



MONTÉE & DESCENTE ULTRA BASSE

La hauteur de nos tables vétérinaires ELITE varie de 22,5 à 96,5 cm, facilitant à la fois la montée des animaux et les consultations.



INCLINAISON 3° SENS

Les plateaux profitent d'une inclinaison 3° sens permettant d'osculter les animaux tout en évitant les efforts et la crispation lombaire.



ROUES ESCAMOTABLES

Les tables sont équipées de quatre roues escamotables permettant les déplacements et transports des animaux sans effort.

Les troubles musculo-squelettiques, de quoi parle-t-on ? (2)



Les troubles musculo-squelettiques (TMS) touchent les articulations des membres supérieurs (épaule, coude, main, poignet et doigts) ainsi que le bas du dos.

L'activité professionnelle peut jouer un rôle dans leur apparition, leur durée ou leur aggravation, notamment lorsque l'organisation du travail (répartition de la charge, définition des tâches, gestion des remplacements, etc.) fait émerger deux types de facteurs de risque :

- **des facteurs physiques** : gestes répétitifs, travail statique, efforts excessifs, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes... ;
- **des facteurs psychosociaux** : pression temporelle, manque d'autonomie, manque de soutien social, travail monotone...

Les articulations du haut du corps sont particulièrement touchées par les TMS, notamment celles des bras et de la main, ainsi que le bas du dos.

Les TMS, quel impact pour les entreprises et les salariés ?

En France, les TMS représentent 87 % des maladies professionnelles et le mal de dos représente 20 % des accidents du travail. En 2017, leur coût direct pour les entreprises s'est élevé à près de deux milliards d'euros à travers leurs cotisations accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Pour les salariés, près de la moitié des TMS entraînent des séquelles lourdes.

Le mal de dos représente également un enjeu économique. On évalue à 12,2 millions le nombre de journées de travail perdues en raison d'une lombalgie, soit 57 000 emplois à temps plein. Ceci engendre un coût direct de plus d'un milliard d'euros pour les entreprises via leurs cotisations accidents du travail et maladies professionnelles, soit l'équivalent du coût des autres troubles musculo-squelettiques.

Une dégradation de la santé et de la vie professionnelle des salariés

Les conséquences des TMS pour les salariés sont multiples et peuvent dégrader, à long terme, leur qualité de vie : douleurs, restrictions d'aptitudes, handicaps... pouvant parfois mener à une désinsertion professionnelle.

Les absences répétées du salarié peuvent générer des répercussions sur le collectif de travail : modification de la répartition des charges, désorganisation, dégradation du climat social, remplacements répétés... pouvant eux-mêmes faire apparaître de nouveaux cas de TMS au sein d'une entreprise.

Les risques professionnels liés à la profession vétérinaire

Qu'ils soient biologiques, physiques, ou chimiques, les risques affectent le quotidien des équipes des cliniques vétérinaires.

Outres les blessures par morsures, griffures, coupures, les risques d'allergies et les expositions aux médicaments et produits toxiques, le vétérinaire est la cible de problèmes de dos (lombalgies et dorsalgies) et de troubles musculo-squelettiques liés à la manutention et au soulèvement d'animaux, aux postures contraignantes prolongées ainsi qu'au port de charges lourdes.

Afin d'évaluer les risques professionnels, l'Assurance Maladie met à disposition un outil destiné aux employeurs de vétérinaires.

Cet outil se présente sous la forme d'un questionnaire, gratuit et anonyme. Il vous permet :

- d'établir un plan d'action spécifique à vos besoins ;
- de remplir les obligations légales en tenant à jour le document unique d'évaluation des risques (DUER).

Loin d'être une fatalité, les risques professionnels peuvent être évités grâce à des mesures simples et efficaces. En plus de préserver votre santé et celle de vos collaborateurs, vous pourrez également :

- faire de votre métier une profession plus attractive et moins dangereuse ;
- diminuer l'absentéisme et ses conséquences sur le travail (désorganisation, démotivation, mécontentement...);
- améliorer la qualité de vos services et augmenter la performance générale de votre entreprise.

Les aides financières

Pour protéger la santé des salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose aux entreprises de moins de 50 salariés les subventions « TMS Pros diagnostic » et « TMS Pros Action ».

TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action vous permettent de financer l'achat d'équipements contre les troubles musculo-squelettiques, former vos collaborateurs et établir un plan d'action.

TMS PROS DIAGNOSTIC : une aide financière pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques (3)

Pour réduire les risques professionnels et protéger la santé des salariés, les entreprises peuvent investir dans des solutions adaptées à leur secteur d'activité. La subvention « TMS Pros diagnostic » permet de les aider à financer ces prestations. L'entreprise pourra bénéficier de la subvention « TMS Pros diagnostic » à hauteur de 70 % du montant des prestations hors taxes (HT).

La subvention est plafonnée à 25 000 € et les demandes sont acceptées dans la limite du budget alloué à cette aide financière. Plusieurs prestations peuvent être financées et dont la réalisation d'une étude ergonomique des situations de travail afin de prévenir les TMS.

La subvention « TMS Pros Diagnostic » pourra être suivie d'une demande de subvention « TMS Pros action ».

TMS PROS ACTION : une aide d'équipement et formation pour prévenir les troubles musculo-squelettiques (4)

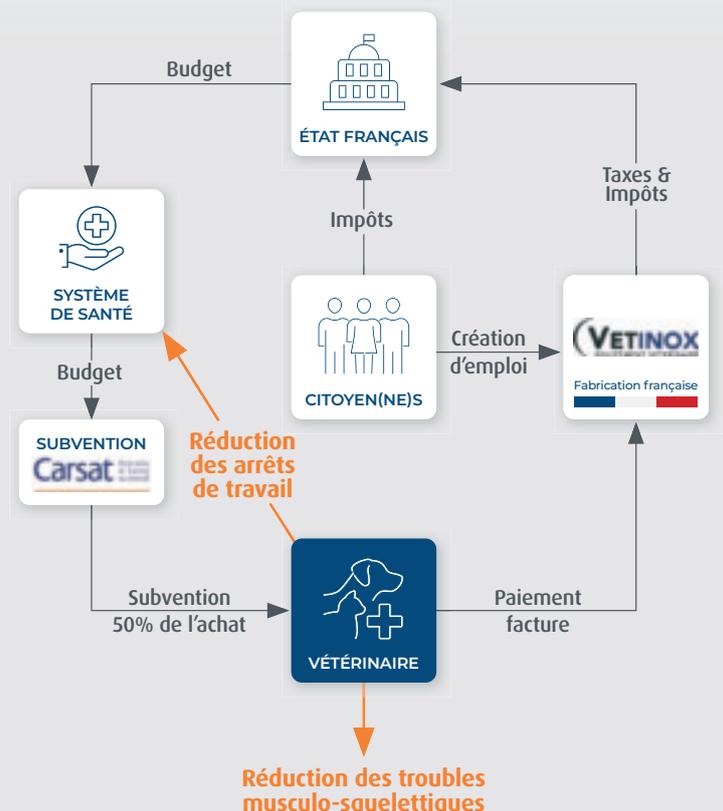
Elle a pour but d'aider les entreprises à s'équiper de nouveaux matériels et à financer des formations pour diminuer les contraintes physiques lors de manutentions manuelles de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes.

L'entreprise pourra bénéficier de la subvention « TMS Pros Action » à hauteur de 50 % du montant de l'investissement hors taxes (HT).

La subvention est plafonnée à 25 000 € pour montant minimum de 2000 € HT.

Les demandes sont acceptées dans la limite du budget alloué à cette aide financière. La subvention « TMS Pros Action » suppose des prérequis, consistant à s'appuyer sur un diagnostic préalable et un plan d'actions établi en conséquence.

Comment fonctionne la subvention Carsat ?



Comment faire une demande de subvention Carsat ?



Envoi rapide & sécurisé
de vos documents



Adresse mail de votre entreprise **modifiable** à tout moment



Notification à chaque étape importante*



Possibilité de demander à **être recontacté**



Historique de vos échanges avec la caisse



Suivi en temps réel du traitement de votre demande

* réception de votre demande, échanges de documents, acceptation ou rejet de votre demande...

Retrouvez tous les liens utiles sur

VETINOX.fr
EQUIPEMENT VETERINAIRE



Sources :

(1) Les risques professionnels vétérinaires : www.ameli.fr/allier/entreprise/sante-travail/votre-secteur/commerces-services/veterinaires (2) Les troubles musculosquelettiques : www.ameli.fr/allier/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms (3) TMS Pros diagnostic : Une aide financière pour lutter contre les troubles musculosquelettiques (TMS) : www.ameli.fr/allier/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales/tms-pro-diagnostic (4) TMS Pros Action : une aide d'équipement et formation pour prévenir les troubles musculosquelettiques : www.ameli.fr/allier/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales/tms-pro-action